

CLUB DES LOISIRS DES AINES

LE LOCLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

STATUTAIRE DU 14 FEVRIER 2023 AU CASINO

ORDRE DU JOUR

1. Souhaits de bienvenue
2. Lecture du procès-verbal de l'AG du 1^{er} février 2022
3. Rapports :
 - a) du président
 - b) de la caissière
 - c) des vérificateurs de comptes
4. Elections; démissions
 - a) des membres du comité
 - b) des vérificateurs de comptes
5. Cotisations 2023
6. Activités 2023
7. Divers

SOUHAITS DE BIENVENUE

Le président ouvre la séance à 14h30 en présence de 119 membres et leur souhaite la bienvenue. Cette année encore l'assemblée générale se tient avant une séance. Il faudra peut-être une fois organiser l'AG d'une autre façon afin de laisser davantage de temps pour une discussion avec les membres. Il lit l'ordre du jour de cette assemblée.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{er} FEVRIER 2022

Le président propose de citer uniquement les titres du PV de l'AG du 1^{er} février 2022. Il fera la lecture de tout ou partie de ce PV que si cela est demandé par un membre.

Aucune remarque ou question n'étant formulée, ce PV est accepté.

RAPPORTS

a) du président

Le président rapporte que 2022 nous a permis de renouer avec la quasi-totalité des activités d'avant la pandémie, avec des innovations telles que la visite guidée du Château des Monts, une ambiance musicale lors de la vente et la reprise des repas mensuels à la Résidence.

En 2022, nous avons organisé 14 séances au Casino, 2 matchs aux cartes, 2 matchs au loto et la course annuelle sur le lac de Thoun.

Il remercie les personnes qui font vivre le club dans un vrai esprit d'amitié, de partage et de soutien, le comité, les bénévoles, Henri et Françoise Baumann pour les repas à la Résidence.

Ses remerciements vont également à la Ville du Locle pour la gratuité des locaux et la subvention annuelle bienvenue, ainsi qu'à Valérie Brasey pour son engagement constant et très professionnel.

b) de la caissière

Françoise Renaud communique les résultats de l'exercice :

Recettes totales	Fr. 22'433.20
Dépenses	Fr. 22'985.15
Réserve pour remplacement sono	Fr. 1'500.00
Perte de l'exercice	Fr. 551.95
Capital au 31.12.2022	Fr. 3'966.04

La caissière nous informe que le Club des loisirs comptait 241 membres à fin décembre 2022 et qu'à ce jour il en compte déjà 45 de plus.

c) des vérificateurs de comptes

Les comptes 2022 ont été vérifiés en date du 26 janvier 2023 par MM. Philippe Bovay et Henri Baumann. Ce dernier lit le rapport de vérification qui donne décharge à la caissière, avec remerciements.

Ces 3 rapports sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée et annexés au présent procès-verbal.

ELECTIONS, DEMISSIONS

Aucune démission n'a été enregistrée.

a) Election du comité

Il est réélu. Mme Christine Matthey, épouse de notre membre Frédy, est accueillie au comité, avec remerciements.

b) des vérificateurs de comptes

Pour l'exercice 2023, MM. Philippe Bovay et Henri Baumann sont d'accord de continuer cette fonction.

COTISATIONS 2023

La cotisation est maintenue à Fr. 20.-- malgré le déficit enregistré. C'est une modique somme car rien que le cornet reçu à Noël avait une valeur de Fr. 15.--. Des manifestations comme les matchs au loto ou la vente permettent de faire quelques rentrées d'argent. Les dons sont toujours les bienvenus. Une personne demande quand le Club des loisirs a été créé. C'est en 1958.

ACTIVITES 2023

Le programme des activités du 1^{er} trimestre 2023 se déroule bien.

Philippe Senn nous a informés qu'il reste une vingtaine de places pour la représentation de La Littéraire du samedi 18 mars. Il faut réserver les places au magasin Frutiger. Le nombre de places est strictement limité à 100 par le Service du feu.

Pour l'exposition et la visite des Moulins du Col, une trentaine de personnes ont réservé leur place. Pour les inscriptions, vous pouvez encore vous adresser à M. Frédy Matthey à l'issue de cette séance.

Nous vous rappelons aussi la course sur le lac de Zoug du mercredi 24 mai pour laquelle les inscriptions seront prises les 9 et 10 mai.

Le comité va préparer le programme du dernier trimestre 2023. L'Heure paisible sera distribuée dans le courant du mois de juillet.

DIVERS

- Un membre précise que, selon Internet, le Club a été fondé le 7 octobre 1958.

- Le président informe l'assemblée que le festival de jeux Ludesco se tiendra à La Chaux-de-Fonds le 17 mars. Il y aura des tables «Intergénérations». Inscriptions avant le 22 février.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt l'assemblée, bouclée en un temps record de 18 minutes, et laisse la place à M. Philippe Zbinden pour emmener le public à un voyage en Colombie.

La Chaux-de-Fonds, le 27 février 2023 / AMP